



La Croix Jeanne Even  
22330 Le Mené  
02 96 31 47 18  
mail : [accueil@mene.fr](mailto:accueil@mene.fr)

# PROJET EDUCATIF COMMUNE NOUVELLE LE MENE

## SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS .....	3
2. ENJEUX ÉDUCATIFS ET ORIENTATIONS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL .....	4
Enfants et jeunes : un public singulier et pluriel .....	6
Permettre l'épanouissement des enfants, des jeunes au sein de l'ensemble de la population .....	8
Favoriser l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la citoyenneté .....	9
Construire un territoire dynamique .....	10
Permettre aux enfants et aux jeunes de s'identifier au territoire .....	11
3. ORGANISATION POUR FAIRE VIVRE LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL...	12

## **1. AVANT PROPOS**

La Commune Nouvelle Le Mené compte 7 communes déléguées : Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint Gilles du Mené, Saint Gouëno, Saint Jacut du Mené,

Le projet de territoire de la Commune Nouvelle Le Mené vise notamment à « renforcer l'attractivité résidentielle du territoire : service à la population ».

Derrière cet objectif, plusieurs enjeux sont identifiés :

- renforcer les services en direction de l'enfance pour fixer les jeunes ménages
- renforcer les services en direction de la jeunesse pour inciter ces populations à se fixer localement

fixer sur le territoire des jeunes ayant une formation dans les secteurs technologiques, scientifiques et commerciaux.

La Commune Nouvelle Le Mené a la compétence éducation.

A ce titre, elle contractualise avec les organismes qui œuvrent en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Elle apporte un soutien (logistique et financier) aux associations qui agissent sur le territoire.

Elle met en place des lieux d'accueils collectifs, des garderies périscolaires, les restaurations scolaires et des animations auprès des enfants et des jeunes.

Elle anime le relais assistantes maternelles et le réseau des bibliothèques.

Le présent Projet Educatif Territorial est le résultat de la réflexion de citoyens de l'ensemble de la Commune Nouvelle Le Mené, passé au filtre des décisions des élus. Impliqués professionnellement ou bénévolement, ces citoyens sont, en tant que parents, responsables associatifs ou élus, soucieux du devenir du territoire et de ses habitants.

Ce projet doit servir de base à toutes les actions conduites en direction de l'enfance et de la jeunesse.

## **2. ENJEUX ÉDUCATIFS ET ORIENTATIONS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

### **Le temps libre des enfants et des jeunes participe à leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie en famille. Ces trois temps sont complémentaires.**

En effet, « aujourd'hui environ un tiers du temps de l'enfant est libre. Entendons par là, un temps où l'enfant n'est pas à l'école, un temps où il ne répond pas à des besoins fondamentaux (sommeil, nutrition, hygiène), ni à des obligations familiales, mais bien un temps dont l'enfant est acteur ou pourrait l'être. Ce temps libre peut être utilisé à toutes sortes d'activités ou de non-activités, en famille, entre amis, dans la rue ou dans quelque institution que ce soit. (...). Le temps libre porte - en potentiel tout au moins toute une dimension socialisatrice complémentaire de celles de la famille et de l'école »

Quotidiennement, dans la semaine, durant l'année, les enfants et les jeunes vont vivre des temps en dehors de leur famille, dans diverses institutions éducatives, chez l'assistante maternelle, à la halte garderie, l'école, le collège, le lycée, bien sûr, mais aussi l'espace jeux, le centre de loisirs, l'accueil jeunes, les clubs sportifs, les équipements culturels...

Ces différents temps éducatifs concourent au développement de leurs connaissances, de leurs compétences. S'assurer qu'ils aient accès à ces différents temps éducatifs est une impérieuse nécessité dès lors que ceux-ci ont des contributions spécifiques et complémentaires.

### **Un projet éducatif territorial doit prendre en compte la globalité et la diversité des temps de vie, des temps éducatifs de l'enfant et du jeune.**

Ce projet doit intégrer une adaptation aux différents âges de l'enfant et du jeune, au regard, notamment, des besoins des différentes tranches d'âges, de l'acquisition progressive de l'autonomie et de la découverte de différents territoires.

L'accueil éducatif, attention collective portée aux enfants et aux jeunes, à leur éducation, concerne tout autant les espaces de participation que les espaces publics susceptibles de les recevoir. Il doit intégrer les évolutions qui engendrent des besoins sociaux et éducatifs non satisfaits aujourd'hui.

La Commune Nouvelle Le Mené, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet éducatif territorial, co-construit par les différents acteurs éducatifs du territoire, doit garantir la complémentarité des institutions éducatives, la cohérence de leurs interventions et la continuité d'accueil éducatif des enfants et des jeunes.

La famille est la structure première de l'éducation des enfants. Il convient donc de créer les conditions, pour que, lorsqu'ils sont disponibles, libérés de leurs contraintes professionnelles, les parents puissent établir des liens privilégiés de coéducation avec les autres acteurs.

Jean-Paul HENRI, Le temps libre des enfants, Editions Milan, 1995

**La Commune Nouvelle Le Mené, dans le cadre de la compétence éducation, souhaite, à l'aide d'un Projet éducatif territorial partagé, créer les conditions de vie les plus favorables possibles pour un développement harmonieux des enfants et des jeunes au sein d'un territoire éducatif.**

Le territoire doit donc être globalement et transversalement éducatif. Il doit avoir pour souci de bien accueillir les enfants et les jeunes.

Pour être éducatif, l'environnement de l'enfant et des jeunes doit avoir pour objectif :

- d'être un lieu de détente et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école ;
- de permettre un épanouissement individuel ;
- de favoriser une expérience de vie collective et d'apprentissage de l'autonomie ;
- d'offrir l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques, ...)
- de permettre des pratiques citoyennes et des prises de responsabilité.

Accueillir, c'est porter une attention à chaque enfant donc à chaque famille, et imaginer des propositions diversifiées, correspondant aux aspirations, aux modes de vie, aux possibilités des enfants. Accueillir, c'est aussi amener à rencontrer, à faire que progressivement les jeunes enfants découvrent des espaces, des groupes, des modes de relations différents.

Le Projet Educatif Territorial de la Commune Nouvelle Le Mené vise à l'épanouissement des enfants et des jeunes, la cohésion de la population et un développement harmonieux du territoire.

Pour ce faire, il donne les orientations et principes d'actions qui doivent permettre

- La prise en compte des différents **publics**
- La qualité éducative des **activités**
- Une **organisation** transversale et cohérente
- Une structuration du **territoire** équilibrée
- Des **relations** de qualité entre les différents acteurs

Les propositions d'actions qui seront faites dans le cadre de ce Projet éducatif territorial devront formuler des objectifs à finalités éducatives explicites en réponse aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et des jeunes. Elles devront conduire à la mise en œuvre de projets qui mobilisent tous les acteurs de l'éducation dans leurs responsabilités respectives et tenir compte de l'évolution des besoins éducatifs et sociaux.

Elles doivent contribuer à lutter contre l'exclusion et l'isolement, les inégalités sociales, culturelles et économiques.

Enfants et jeunes : un public singulier et pluriel

**Les actions du Projet Educatif Territorial concernent les familles ayant des enfants, elles s'adressent aux enfants et aux jeunes jusqu'à 20 ans.**

**Au-delà, jusqu'à 25 ans, il s'agit plutôt de soutenir les jeunes dans leurs projets et de les orienter vers les bons interlocuteurs.**

Dans le Projet Educatif Territorial, nous parlerons d'enfants et de jeunes ou d'enfance-jeunesse :

- la terminologie « enfants » couvrira la tranche d'âges de 0 à 10 ans, avec une précision « petite enfance » quand seront uniquement concernés les enfants de 0 à 6 ans.
- au-delà de 10 ans, nous parlerons de « jeunes ».

Cette catégorisation vise à faciliter la formulation des orientations générales du Projet Educatif Territorial, cela ne doit pas réduire l'enfance jeunesse à un groupe homogène qu'on pourrait décrire par des généralités. Il s'agit, au contraire, de considérer les enfants et les jeunes dans leur aspect singulier, avec un développement à un rythme qui leur est propre, des besoins et attentes qui sont différents d'un individu à l'autre.

Il conviendra, donc, d'affiner, de plus en plus précisément lorsque l'action concrète sera envisagée, le regard porté sur le public pour déterminer l'âge concerné :

1) Au regard du développement personnel des enfants et des jeunes : même âge ne signifie pas nécessairement mêmes aptitudes, mêmes besoins et mêmes aspirations.

- On constate un développement intrinsèquement différent entre chaque individu ; de plus, son environnement, la posture des adultes qui l'entourent, ses expériences, influent sur ses capacités et son comportement ;
- Les différences peuvent aussi se créer aux passages entre école primaire et collège et entre collège et lycée. Changer d'établissement scolaire, voire de commune, signifie de nombreux changements dans les évolutions individuelles et sociales (nouveaux rythmes, cercle de connaissances élargi, changement de repères, ...).

2) Au regard des cadrages administratifs : un même terme peut ne pas recouvrir une même catégorie d'âges

- Pour exemple, le Code de l'Action Sociale et des Familles, et à l'intérieur de celui-ci la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, cadre l'action en direction des enfants et des jeunes.

Ces actions s'adressent aux mineurs (moins de 18 ans) mais les textes délimitent plus précisément les publics concernés pour chaque type d'action et chaque règle.

Les dispositifs, quant à eux, posent des limites qui leur sont propres et peuvent nommer « jeunes » des personnes au-delà de leur majorité

3) Au regard de l'organisation des offres et services du territoire, qui raisonnent chacun selon leur propre logique :

- Le multi-accueil est réservé aux enfants de 2mois1/2 à 4 ans.
- Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Mené sont ouverts aux 3 – 12 ans,
- Le secteur jeunes commence à 11 ans, avec deux subdivisions (11-14 ans et 14 ans et +),

- Les associations articulent leurs activités selon d'autres critères : qui peuvent ou non être liés à l'âge.

C'est sur ce dernier point que le Projet Educatif Territorial peut influencer puisqu'il permet de déterminer l'organisation la plus adaptée, en fonction de l'intérêt général..

7

## **Des enjeux concernant la prise en compte des différents publics**

### **Objectifs :**

- Adapter l'organisation de l'offre sur le territoire pour que celle-ci soit le plus possible adaptée aux attentes et besoins de chaque enfant et de chaque jeune.
- Créer les conditions pour que les familles connaissent les offres existantes et confient leurs enfants en toute confiance.
- Permettre l'accès aux activités aux personnes qui en sont jusqu'ici éloignées (pour d'autres raisons que par choix).

### **Orientations et principes d'action :**

Prévoir un fonctionnement qui prenne en compte la globalité de l'enfant et son développement individuel : laisser à l'enfant ou au jeune le temps et l'envie de grandir à son rythme

- Coordonner les actions de la naissance à l'âge adulte, en valorisant les différentes étapes franchies par les enfants et les jeunes ;
- Faciliter les passerelles entre les différentes propositions existant sur le territoire ;
- Aider les parents à accompagner l'enfant au fur et à mesure de son évolution

Proposer des activités variées et des formes innovantes

- Des espaces d'activités pour les petits réparties sur les communes déléguées ;
- Davantage d'animations ponctuelles pour les jeunes de 6-10 ans ;
- Prendre en compte les spécificités du public 9-13 ans ;
- Requestionner le(s) projet(s) des différents sites jeunes (11-14 ans et + de 14 ans) pour mieux définir le rôle de l'animateur.

Veiller à ce que le fonctionnement n'exclue pas un groupe d'âge

- Mettre en place une fonction de veille pour que l'information sur les évolutions du territoire et les problématiques qui en émergent soient partagées entre les acteurs ;
- Prévoir des cadres différents selon les âges : horaires, autonomie, ...
- Aller au devant des publics qui ne sont dans aucun réseau.

## **Permettre l'épanouissement des enfants, des jeunes au sein de l'ensemble de la population**

Permettre à un enfant ou un jeune de s'épanouir, c'est lui donner les moyens d'un développement harmonieux (intellectuel, physique et social). C'est créer les situations pour qu'il trouve son identité, c'est-à-dire qu'il comprenne le monde qui l'entoure et qu'il sache s'y situer.

### **Quelques éléments de diagnostic**

- Des enfants et des jeunes qui ne pratiquent aucune activité extrascolaire.
- Des activités culturelles plus faiblement représentées que les activités sportives.
- Un centre culturel actif, insuffisamment fréquenté par les enfants et les familles.
- Un réseau de bibliothèques qui fonctionne bien.
- Des accueils de loisirs qui semblent donner satisfaction aux familles.
- Une animation jeunesse mal répartie sur le territoire communal.

### **Des enjeux pour l'épanouissement des enfants et des jeunes**

#### **Objectifs :**

- Faire en sorte que soit proposée une offre variée, permettant l'éveil à diverses pratiques culturelles et sportives.
- Mettre en place une organisation qui permette à chacun l'accès aux offres du territoire : coût, information, déplacements
- Proposer un accompagnement cohérent de la petite enfance ... à l'âge adulte.

#### **Orientations et principes d'action :**

- Porter une attention aux tarifs pratiqués pour qu'ils prennent en compte les capacités des familles.
- Travailler sur la communication en direction des familles et des jeunes.
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs apprentissages, leur permettre d'être au cœur des projets, leur donner les repères nécessaires à leur implication.
- Prendre en compte les déplacements lors de la réflexion et du choix des implantations des actions proposées.

## **Favoriser l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la citoyenneté,**

Etre citoyen, c'est vivre et agir avec les autres.

Favoriser l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la citoyenneté, c'est développer leur sens critique, les aider à comprendre le fonctionnement de la cité pour mieux s'y impliquer.

### **Quelques éléments de diagnostic**

De multiples occasions de moments collectifs, sur l'ensemble du territoire et pour tous les âges.

Un soutien logistique et financier aux associations à dimension communautaire.

Des incivilités déplorées (diagnostic PRE)..

### **Des enjeux à l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la citoyenneté**

Objectifs :

- Faire en sorte que les enfants et les jeunes comprennent les règles, identifient droits et devoirs.
- Leur permettre de s'impliquer, de jouer un rôle, d'agir pour eux-mêmes et pour les autres.
- Favoriser l'esprit de tolérance et d'ouverture.
- Faciliter la transversalité et l'intergénération, le partage et la transmission entre générations et entre groupes

### **Orientations et principes d'action :**

Eduquer à vivre avec les autres, à prendre en compte les règles.

- Préserver les règles de citoyenneté entre toutes les personnes (respect envers les autres).
- Les inculquer dès la petite enfance (en co-éducation avec les parents)

Permettre l'implication

- Donner la parole aux enfants et aux jeunes.
- Amener progressivement les enfants et les jeunes à de plus en plus d'autonomie et de prise de responsabilité, en tenant compte de leurs capacités.
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'agir en les accompagnant dans leurs expériences.
- Valoriser le bénévolat.

Favoriser la mixité (d'origine, de culture, d'âge, ...)

- Favoriser le regroupement des jeunes entre eux : qu'ils soient solidaires entre eux et partagent leurs idées et projets, que les plus jeunes soient à l'écoute des expériences des plus anciens.
- Favoriser les échanges entre les jeunes de la commune nouvelle (dans le territoire ou en dehors du territoire)
- Mettre en place des animations intergénérationnelles (entre enfants et jeunes et avec les personnes âgées)

## **Construire un territoire dynamique**

La qualité d'un territoire dynamique est qu'il est accueillant, il s'y passe des choses, il y a un mouvement entre ce qui y existe et ce qu'il y a ailleurs.

C'est un territoire qui met en œuvre la coéducation pour permettre à chaque enfant ou jeune d'y évoluer harmonieusement.

### **Quelques éléments de diagnostic**

Le Relais Assistantes Maternelles mis en place est apprécié.

Pas assez de lieux de rencontre petite enfance.

Un nombre important d'élèves repérés en difficulté.

Un programme de réussite éducative qui a pris fin en 2010.

### **Des enjeux à un territoire dynamique**

#### **Objectifs :**

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, dans un cadre de respect mutuel des prérogatives de chacun.
- Que les structures travaillent plus entre elles.
- Préserver une répartition équilibrée des actions sur le territoire.

#### **Orientations et principes d'action :**

- Améliorer la communication
- Organiser des temps d'échange et de débat sur l'éducation.
- Permettre aux familles de jeunes enfants de s'impliquer plus dans la gestion des accueils collectifs
- Avoir une meilleure coordination entre les professionnels des structures petite enfance, enfance et jeunesse.

## **Permettre aux enfants et aux jeunes de s'identifier au territoire**

S'identifier à un territoire, c'est avant tout le connaître, s'y sentir bien, s'y déplacer, y trouver des espaces reconnus, y agir avec d'autres.

C'est connaître d'autres membres de son territoire.

C'est y rester, en partir, y revenir, mais c'est avant tout avoir des racines, « être de quelque part ».

### **Quelques éléments de diagnostic**

Il n'y a pas sur le territoire d'établissements scolaires au-delà du collège. 45% des collégiens habitant le territoire ne fréquentent pas le seul collège présent sur la commune.

Des associations agissent sur toutes les communes déléguées.

Il n'y a pas la même vision sur les foyers de jeunes et l'accès aux activités selon les communes déléguées.

Le service jeunesse est surtout identifié sur Collinée.

La communication sur les centres de loisirs est insuffisante.

## **Des enjeux à l'identification des jeunes à leur territoire**

### **Objectifs :**

- Faire en sorte que la Commune Nouvelle soit identifiée comme une richesse pour ses habitants.
- Créer les conditions pour que les jeunes aient envie de s'investir dans leur commune et de profiter des services offerts par l'intercommunalité.

### **Orientations et principes d'action :**

- Organiser des échanges avec les jeunes des foyers au niveau de la Commune Nouvelle
- Valoriser les spécificités de l'ensemble du territoire
- Valoriser ce qu'apporte, par son action propre ou celle des associations, chaque commune déléguée à la commune nouvelle.

### **3. ORGANISATION POUR FAIRE VIVRE LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Pour que le Projet Educatif Territorial se traduise en actions, il convient de préciser la manière dont sa mise en œuvre sera animée.

Le Projet Educatif Territorial, validé par les élus de la Commune Nouvelle Le Mené, devient le document de référence pour l'ensemble des acteurs :

- le service éducation de la Communes Nouvelle Le Mené, de manière automatique,
- les associations qui souhaitent s'y impliquer,
- les partenaires présents sur le territoire, selon leurs choix.

Le Projet Educatif Territorial décrit les enjeux et orientations à moyen terme.

#### **Suivre et évaluer le projet pour en être garants :**

Un programme de mise en œuvre, arrêté chaque année, doit être validé par les élus de la Commune Nouvelle.

Leur avis est bâti à partir :

- du bilan de l'année précédente
- des propositions d'action des divers acteurs du territoire
- d'éléments techniques et financiers (spécifiques au service éducation et du projet général de la collectivité).

Cela nécessite :

- une personne ou un groupe chargé de coordonner
- des instances
- un calendrier

L'objet de la coordination :

- solliciter les bilans des actions conduites et les mettre en forme (voire animer un dispositif d'évaluation),
- solliciter les propositions, en vérifier la faisabilité,
- proposer un calendrier, en assurer la mise en œuvre (invitations, préparation, comptes rendus, communication, ...)
- préparer les documents nécessaires aux élus.

Les instances mises en place doivent permettre la participation à différents niveaux : information, consultation, participation à la prise de décision, décision.

L'animation de la réflexion et de la concertation pourrait s'appuyer sur :

- un groupe de suivi qui accompagne la personne (ou le groupe) chargée de la coordination ;

- un comité de pilotage qui apporte son éclairage sur le bilan de l'action de chaque année et donne son avis sur les propositions d'action de l'année suivante ;
- la commission éducation, pour instruire les dossiers (en invitant, selon les sujets, d'autres acteurs) ;
- le conseil municipal pour les décisions.